

RECONFINEMENT & MENACE TERRORISTE LA CFDT CHEMINOTS EXIGE DES MESURES IMMÉDIATES



Un contexte national anxiogène : la dégradation de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à remettre en place des mesures de confinement qui limitent depuis ce jour les déplacements de nos concitoyens. **Interpellation.**

Depuis les annonces du chef de l'État, de nombreux agents s'interrogent sur les conditions d'exercice de leur emploi et les répercussions de la crise sanitaire sur leur travail et leur vie personnelle. À ce contexte sanitaire complexe sont venus tristement s'ajouter l'effroi et l'horreur des actes terroristes abjects qui viennent d'ensanglanter notre pays. La CFDT Cheminots rend hommage aux personnes qui ont été fauchées et témoigne de son émotion et de sa solidarité aux familles des victimes face à la tristesse infinie de ces actes barbares.

La CFDT Cheminots est mobilisée depuis le début de la crise sanitaire aux côtés de l'ensemble des agents du Groupe public SNCF qui participent au maintien d'un service de transport indispensable à la nation. Elle a transmis ce jour un courrier adressé au directeur des ressources humaines du GPU demandant la mise en place de plusieurs mesures immédiates.

CONCERNANT LA MENACE TERRORISTE

Le gouvernement a annoncé hier le passage du plan Vigipirate à son niveau le plus haut et l'augmentation de la posture de vigilance par la mobilisation de forces militaires supplémentaires destinées à assurer notamment la protection des écoles et des lieux de culte. La CFDT a rappelé à la direction et aux pouvoirs publics que les transports ont souvent été une cible privilégiée pour les terroristes. ☹️☹️☹️



Face à cette menace, la CFDT Cheminots a exigé la mise en œuvre de moyens supplémentaires permettant d'assurer la sécurité et la sûreté des cheminotes et des cheminots dans le cadre de l'exercice de leurs métiers ainsi que celles des usagers.

CONCERNANT LES MESURES DE CONFINEMENT

Les cheminotes et les cheminots démontrent chaque jour depuis maintenant huit mois leur engagement et leur professionnalisme exemplaire en faveur du service public ferroviaire. Les nouvelles mesures de confinement de la population décidées par le gouvernement marquent une nouvelle étape dans une crise sanitaire qui s'est durablement enracinée et la CFDT Cheminots a exigé la mise en œuvre de plusieurs mesures.

#1 LA PRODUCTION FERROVIAIRE

- **La CFDT a demandé** à la direction d'identifier rapidement les trafics fret et voyageurs essentiels et résiduels qui circuleront dans le cadre des différents plans de transport.
- **La CFDT a également demandé** à la direction de définir et de communiquer l'état prévisionnel des effectifs qui seront nécessaires pour organiser la production. Dans ce cadre, la CFDT a demandé que certaines situations familiales spécifiques ainsi que l'éloignement géographique des agents de leur site de production soient pris en compte par la direction.
- **La CFDT a aussi demandé** à la direction de prendre en compte les conditions spécifiques d'accès à certains sites et de fournir aux agents amenés à se rendre au travail ou à effectuer un déplacement professionnel le justificatif prévu par les pouvoirs publics.
- **Recours au télétravail et à l'activité partielle** : la CFDT a demandé à la direction de lui communiquer rapidement les modalités de mise en œuvre ainsi que le volume d'agents concernés.

#2 LA PROTECTION DU PERSONNEL & LA PRÉVENTION

- **Au regard de la progression exponentielle de l'épidémie**, la CFDT a demandé à la direction d'assurer et de faire respecter plus que jamais l'application des mesures sanitaires et d'hygiène édictées par les pouvoirs publics et les services sanitaires.
- **La CFDT a notamment demandé** qu'une vigilance particulière soit assurée sur les mesures de désinfection et d'aération des locaux et lieux de vie, des cabines de conduite et du matériel roulant.
- **Pour la CFDT, la production** doit être revue pour réduire au maximum les contacts entre les personnes et l'exposition des agents. L'utilisation des transports publics ou bien encore des taxis doit être limitée en ce sens au maximum.
- **La CFDT a également demandé** à la direction de prendre en compte dans les montages opérationnels les difficultés que peuvent rencontrer les agents pour se restaurer (fermeture des restaurants et des restaurants d'entreprise, pas d'accès aux espaces cuisine dans certains lieux de vie, etc.).
- **La CFDT a également rappelé** à la direction que les agents recensés comme cas contact avéré par les services de santé doivent rester en isolement tant qu'ils n'ont pas l'assurance de ne pas être contagieux.
- **La CFDT a enfin demandé** qu'une attention particulière soit portée sur la protection du personnel issu des entreprises prestataires et les situations de co-activité.

#3 LES ASPECTS RH

- **La CFDT a exigé la réactivation immédiate** des mesures du Groupe en matière de soutien de la rémunération qui avaient été mises en œuvre au printemps dernier (ICESR, maintien de la prime de travail avec valorisation au titre de l'acompte congés 2019 pour les conducteurs sur certaines situations comme les journées blanches).
- **En complément, la CFDT a demandé** à la direction d'améliorer ces mesures en prenant en compte notamment les pertes de certaines indemnités et allocations subies par les agents.
- **En matière de gestion de la commande du personnel**, la CFDT a également demandé que les délais de prévenance et les conditions de modifications de commande prévues par l'accord d'entreprise relatif à l'organisation du temps de travail soient bien respectés.
- **La CFDT a aussi demandé** à la direction de détailler les modalités de traitement qui seront mises en œuvre pour les congés et les différentes demandes d'absences.
- **La CFDT a enfin demandé** de prendre en compte, malgré l'ouverture des écoles et au-delà d'une situation potentiellement évolutive, certaines contraintes liées à la garde des enfants (horaires scolaire adaptés, journées d'école alternées, absence d'accueil périscolaire, etc.).

#4 LE PERSONNEL ROULANT

- **La CFDT a exigé** que le montage des journées de service soit revu en supprimant les coupures et en augmentant certains temps forfaitaires.
- **Concernant plus particulièrement les RHR**, la CFDT a demandé que ceux-ci soient limités au maximum. Dans le cas de figure où le RHR devrait être maintenu, la CFDT a exigé que les conditions d'accueil du personnel permettent :
 - **de mettre à disposition** du personnel roulant un buffet petit-déjeuner ;
 - **d'autoriser l'accès** aux espaces cuisine aux personnels roulants dans le respect des règles sanitaires ;
 - **d'autoriser l'accès** aux espaces TV et détente dans le respect des règles sanitaires ;
 - **de limiter au maximum** l'isolement du personnel roulant dans leur chambre ;
 - **de proposer une offre de restauration chaude** au sein des différents lieux de RHR permettant aux personnels roulants d'avoir l'assurance de pouvoir se restaurer.

#5 L'INFORMATION DES AGENTS ET DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- **La CFDT a demandé** à la direction de bien vouloir procéder à une information des agents sur les différentes décisions et mesures prises par l'entreprise.
- **La CFDT a également demandé** que les différentes IRP soient informées régulièrement de l'évolution de la situation et des décisions prises ainsi que les différents délégués syndicaux. ●

**LA CFDT CHEMINOTS EST RÉSOLUMENT
AUX CÔTÉS DES CHEMINOTES ET DES CHEMINOTS
DANS CETTE CRISE SANITAIRE.**

